

AMENDEMENT - Rééquilibrer l'offre de restauration de production

Rapport N° CD-2025-1-5-4
N° applicatif 10498

Exposé sommaire

Cette délibération donne à voir le manque d'équipements de restauration de production dans les collèges publics de la Collectivité européenne d'Alsace, en particulier dans les territoires urbains.

Or, ce choix conduit à la non-maîtrise des menus, à la livraison parfois de repas en liaison froide, à une augmentation des prix proposés aux familles et prive les élèves des activités pédagogiques liées à la production d'un repas.

Cette réalité, regrettable et dont les familles et les enfants paie le prix fort, est le produit de choix historiques qu'il nous appartient désormais de rééquilibrer.

Aussi, cet amendement se propose de développer l'offre de production sur place, en utilisant tous les leviers possibles.

Amendement : page 1

APRÈS :

“ Il existe à ce jour plus d'une quarantaine de partenariats formalisés dans des conventions spécifiques à chaque situation. ”

AJOUTER :

“ D'ici 2028, afin de maîtriser l'offre des repas, leur prix et les activités pédagogiques associées, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à développer ses propres outils de production de repas afin de réduire de 30% la dépendance aux partenaires extérieurs. ”

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN